

Rapport de Marinus van der Goes van Naters sur le statut futur de la Sarre (26 août 1953)

Légende: Le 26 août 1953, le délégué socialiste néerlandais Marinus van der Goes van Naters présente aux membres de la commission des Affaires générales du Conseil de l'Europe son rapport visant à faire de la Sarre un territoire européen.

Source: Conseil de l'Europe-Assemblée consultative-Commission des Affaires générales (sous la dir.). Le statut futur de la Sarre, Rapport soumis par M. van der Goes van Naters, Rapporteur. Strasbourg: 1953. 244 p. p. 205-213; 243-244.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/rapport_de_marinus_van_der_goes_van_naters_sur_le_statut_futur_de_la_sarre_26_aout_1953-fr-1e5846b1-74ef-451b-9df0-e2410c755d9b.html

Date de dernière mise à jour: 19/12/2013

Rapport de Marinus van der Goes van Naters sur le statut futur de la Sarre (26 août 1953)

I. – Résumé des éléments essentiels du problème sarrois

1. Introduction

595. L'élément fondamental du problème sarrois est le contraste qui apparaît entre, d'une part, la parenté ethnographique de la Sarre et de l'Allemagne et, de l'autre, l'interdépendance économique de la Sarre et de la Lorraine. Des deux côtés, les parties en cause ont cherché jusqu'ici à tirer des conclusions favorables à leur propre thèse en ne mettant l'accent que sur l'un ou l'autre de ces aspects.

596. Le grand enseignement négatif de l'aperçu historique, qui fait l'objet du titre A du présent rapport, est qu'aucune des deux parties ne peut se fonder entièrement sur ses titres historiques. Tout d'abord, ces titres sont recherchés dans des périodes où l'Etat-nation comme tel n'existait pas. Ensuite, tout argument historique tiré de la période antérieure à l'ère de l'industrialisme, ou plus exactement antérieure à 1878 (1), ne tient pas compte du facteur économique, ou bien le fait d'une manière qui est sans rapport avec son importance actuelle. Aujourd'hui, c'est le facteur économique qui - avec les facteurs ethnographique et politique - fournit le critère décisif qui commande toute solution du problème sarrois. Au demeurant, l'enseignement que l'on peut tirer de l'étude économique du problème ne permet pas, lui non plus, de prononcer un verdict décisif en faveur de l'une ou l'autre partie, car il montre que la Sarre dépend non seulement de la minette lorraine, mais également du charbon à coke westphalien : c'est-à-dire, en fait, qu'au point de vue économique, la Sarre fait partie du grand triangle économique qui est le fondement de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

597. Dans tout ce rapport, nous avons cherché à présenter le problème sarrois sous un jour nouveau. Jusqu'à présent, les deux parties l'ont considéré (a) de leur point de vue national et (b) à la lumière des événements passés, tant économiques qu'historiques, en leur donnant une interprétation propre à légitimer leurs revendications nationales. Notre rapport part du principe que cette méthode est entièrement erronée. Nous nous sommes placés au contraire sur le plan européen : refusant de faire appel au passé et contestant la valeur de toute interprétation économique incompatible avec le cadre fourni par la Communauté Européenne, dont la Communauté du Charbon et de l'Acier constitue la première réalisation. Si ce point de départ n'est pas reconnu valable, le reste du présent rapport sera, dans toute l'acception du terme, incompréhensible au lecteur. Il ne saurait être apprécié par les milieux français qui voudraient voir maintenir autant que possible le *statu quo* pour l'unique raison qu'ils considèrent cette solution comme la plus favorable à la France. (2) Il ne saurait non plus être apprécié par les milieux nationalistes allemands qui réclament le rattachement pur et simple de la Sarre à l'Allemagne. Si l'on ne se place pas exclusivement du point de vue européen, le problème sarrois ruinerait tous les espoirs d'une Europe unie. L'absence d'esprit européen dans cette matière rendrait dérisoires toutes les excellentes paroles si souvent prononcées en faveur de cette cause.

598. Le problème sarrois est la pierre de touche fondamentale de la sincérité européenne.

[...]

3. Les éléments politiques sur lesquels toute solution doit se fonder

600. Le fait saillant de la situation politique de la Sarre est que la sécurité et le bonheur de la population sarroise ne peuvent être assurés que si le territoire sur lequel elle vit fait l'objet d'un accord permanent entre la France et l'Allemagne. A cet égard, les intérêts des Sarrois coïncident avec ceux de tous les Allemands et de tous les Français, avec les intérêts de la Communauté Européenne et avec ceux de l'ensemble des citoyens de tous nos pays. Par rapport à ce fait politique central qui domine la situation, tout autre facteur est d'importance secondaire et doit lui être subordonné.

601. La solution européenne du problème sarrois est la seule possible, car elle seule correspond aux dures

réalités politiques, ethnographiques et économiques.

602. Dans le domaine politique, le fait qui donne un sens à tous les autres est la décision de la France et de l'Allemagne de construire ensemble une Communauté Européenne.

603. De l'une ou l'autre façon, les deux grandes nations qui se sont posées si longtemps en implacables rivales et qui, malgré mille ans d'histoire, tentent aujourd'hui l'expérience sans précédent de construire ensemble une Communauté, doivent comprendre qu'elles ne pourront jamais s'entendre sur le passé. De plus, si elles essaient de s'entendre sur le passé, toutes les haines anciennes se raviveront. La France et l'Allemagne doivent laisser de côté le passé afin de pouvoir construire ensemble un nouvel avenir. Cette grande vérité transforme en principe de haute politique le refus, fondé sur la science de l'histoire, de trouver un enseignement certain pour le présent dans les événements du passé. Après des siècles de guerres civiles européennes, nous devons avoir le courage de nous pénétrer de la conviction que seuls comptent aujourd'hui le présent et l'avenir. Ce qui importe donc, dans la pratique, c'est moins la valeur intrinsèque des prétentions des deux parties en présence que le fait même que ces prétentions soient émises.

604. Ce sont donc les revendications actuelles qui doivent servir de base à la réconciliation franco-allemande sur le problème sarrois plutôt que les anciens différends ou, pis encore, les différends nés de l'interprétation des événements passés. Comme il est dit au titre A du présent rapport,

« . . . les parties intéressées ne peuvent aujourd'hui négocier que sur une base : les conditions minimum dictées, aux yeux de chacune d'elles, par les circonstances présentes . . . » .

605. Une solution durable ne pourra être apportée au problème que si les deux grands partenaires y donnent leur consentement sincère et permanent. La seule méthode réaliste consiste donc à rechercher un compromis qui soit acceptable des deux côtés par les personnes de bon sens, et dont l'acceptation n'entraîne pas la déconfiture politique des bons Européens qui négocient ce règlement, sous les attaques factieuses des éléments chauvins qui se trouvent au sein des deux parlements.

606. En même temps, le compromis doit être équitable. Ce serait faire preuve de courte vue d'identifier la justice avec la libre disposition de soi-même, puisque dans ce cas l'« unité de libre disposition de soi-même » comporte non seulement les habitants de la Sarre, mais également la totalité de la population française et allemande. La solution du problème sarrois est bien en vérité une question d'intérêt européen. Il n'en demeure pas moins que la solution proposée doit être soumise au peuple sarrois lors d'un référendum organisé sous des auspices neutres. Tous les témoignages dont on dispose attestent que le peuple sarrois acceptera volontiers toute proposition à laquelle l'Allemagne et la France se seraient ralliées.

607. Enfin, il faut que la solution soit définitive. Il ne saurait être question de négocier maintenant un accord pour que les revendications reprennent de plus belle dans cinq ans, lorsque la balance des forces aura oscillé en faveur de l'une ou de l'autre des deux parties. La solution devra reposer au contraire sur le principe fondamental de la politique européenne future - celui de l'unité - tout en étant suffisamment souple dans son application pour se modeler sur l'évolution des formes institutionnelles que pourra revêtir cette unité.

4. Les éléments économiques sur lesquels toute solution doit se fonder

608. Le caractère fondamental de l'économie sarroise est le « déséquilibre permanent » entre sa production et sa consommation, qui fait que la vie économique de cette région dépend presque entièrement du commerce extérieur. Ainsi, plus des trois-quarts des denrées alimentaires qu'elle consomme et 90 % de son minerai sont importés ; et, inversement, la Sarre exporte entre la moitié et les deux-tiers de sa production industrielle.

609. Le fait que la balance commerciale qui en résulte soit nettement favorable à la Sarre, ne doit pas faire oublier que sa nature même empêchera toujours la Sarre de constituer une unité économiquement autonome.

Si l'on créait des barrières douanières isolant la Sarre, cela signifierait son asphyxie économique. Il est essentiel à la vie économique de la Sarre que celle-ci fasse partie d'un marché plus large.

610. Dans le passé, 70 à 80 % de son commerce s'est fait avec la France et l'Allemagne, l'importance relative de ces deux pays variant selon la position de la frontière douanière. Le marché allemand est important, tant pour l'importation que pour l'exportation, en raison d'une communauté de goûts, d'habitudes, de traditions et d'équipement industriel. La Lorraine fournit, d'autre part, l'indispensable minette et, aujourd'hui, la Sarre est surtout tributaire de la France pour ses importations de denrées alimentaires. La Sarre a d'ailleurs trouvé en France et dans l'Union Française des marchés d'exportation suffisants.

611. L'expérience qui a suivi le rattachement de la Sarre à l'Allemagne en 1935 a prouvé qu'il était impossible de réintégrer l'économie sarroise à celle de l'Allemagne si cette réintégration devait la séparer de la Lorraine, à moins de recourir à des mesures aussi radicales que la transplantation en Forêt-Noire d'un grand nombre de fonderies sarroises. C'est dire que le problème ne saurait être discuté sous l'angle national, mais seulement d'un point de vue européen ; en fait, sa solution est incompatible avec l'existence de frontières fermées et ne peut se trouver que dans le cadre d'un marché européen unique.

612. Les liens de la Sarre avec les économies de ses deux grandes voisines sont des liens fondamentaux qui ne sauraient être maintenus de façon durable au moyen des négociations bilatérales ordinaires, dans un monde où les conditions des échanges se caractérisent par l'instabilité. Il faut donc trouver d'urgence une telle solution européenne, non seulement à cause de la gravité politique du problème, mais aussi en raison des répercussions subies par l'économie sarroise du fait qu'au cours des trente-cinq années écoulées, la Sarre n'a pas connu moins de quatre changements de régime économique. Il convient logiquement, pour aborder les aspects économiques de cette solution européenne - comme, d'ailleurs, pour aborder ses aspects politiques - d'analyser la notion d'« européisation » dans ses facteurs composants ; c'est ce que tente de faire le projet de résolution.

613. Depuis 1918, l'incertitude politique qui entourait l'avenir de la Sarre a parfois entraîné pour elle certains avantages : elle lui a valu en effet de bénéficier d'un traitement préférentiel de la part d'une des parties ou des deux à la fois. Dans l'ensemble, néanmoins, les conséquences des changements de régime lui ont été gravement préjudiciables, car elles ont empêché une planification à long terme et découragé l'épargne et les investissements de capitaux qui eussent été pour elle d'une importance vitale.

614. Les effets de cette incertitude ont été particulièrement apparents dans l'industrie lourde, qui a occupé une position marginale par rapport aux grands groupes régionaux des deux zones douanières auxquelles elle a tour à tour été rattachée. Cette situation a été encore aggravée par des communications défavorables - problème qui, lui aussi, ne peut être réglé qu'à l'échelle européenne - et par le fait que la Sarre occupait une position stratégique exposée.

615. Les changements de régime ont en outre exercé des effets nocifs sur les régions agricoles et industrielles limitrophes tant en France qu'en Allemagne.

616. Si la fréquence des changements de régime dans le passé constitue un argument capital d'ordre économique en faveur d'une solution européenne durable, les conséquences de ces changements ne sauraient être invoquées comme arguments valables à l'appui de l'une ou l'autre des causes nationales. Les frontières de la France de 1919 étaient différentes de ce qu'elles étaient cinq ans auparavant ; on peut en dire autant de la République Fédérale d'Allemagne par rapport à l'Allemagne de 1935 qui, elle aussi, était différente de l'Allemagne d'avant 1919.

617. Il est probable que l'économie sarroise bénéficiera plus que celle de tout autre pays du fonctionnement de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. Au lieu de vivre dans l'incertitude, l'industrie lourde de la Sarre devrait maintenant connaître une période de continuité et de stabilité : son sort sera lié à celui des autres régions industrielles de la Communauté et, au lieu de se tenir en équilibre instable entre les deux économies prépondérantes, elle devrait être à même de trouver enfin ses marchés naturels. De ce point de vue - et n'oublions pas que le charbon et l'acier représentent plus de la moitié de la production industrielle

et près des deux-tiers des exportations de la Sarre - on peut dire que le problème sarrois trouvera sa solution dans l'existence d'une communauté fonctionnant sur la base de principes européens, et non purement nationaux.

618. En rouvrant progressivement la frontière germano-sarroise aux produits qui ne relèvent pas de la C. E. C. A., il faudra tenir compte du changement de structure qu'a subi l'économie sarroise du fait qu'elle a été placée dans une zone douanière différente après 1920, puis à nouveau après 1945. (3) Il importe de souligner la nécessité de rouvrir progressivement la frontière germano-sarroise ; la libération complète de la circulation des monnaies et des produits ne saurait toutefois être effectuée d'emblée, par une simple décision politique ou d'un trait de plume, en raison du bouleversement qui en résulterait pour la vie économique de la Sarre et des conséquences importantes d'une telle mesure sur les économies française et allemande. Cette libération dépendra plutôt dans une large mesure de la réalisation d'un marché unique sur le territoire de la Communauté Européenne. Il ne faut cependant jamais perdre de vue que tout doit être mis en œuvre pour atteindre cet objectif dans les délais les plus brefs ; car l'existence même d'une barrière économique comme celle qui sépare les Allemands des Sarrois est à la fois injuste et contre nature.

5. Conclusion

619. Les paragraphes qui précèdent ont résumé les éléments rassemblés dans un rapport de plus de deux cents pages. Mais, à mesure que les faits s'alignent à l'appui de l'une ou de l'autre thèse, il devient évident que ce ne sont pas ces faits qui apporteront une solution au débat franco-allemand sur la Sarre. La grande expérience que représente la construction d'une Communauté Européenne dépendra entièrement de la confiance mutuelle de ces deux peuples. Or, cette expérience est aujourd'hui gravement compromise. On entend déjà les murmures des chacals qui annoncent la faillite de la tentative. Si nous autres, Européens, demeurons résolus à aller de l'avant, ce n'est pas seulement parce que nous avons amèrement conscience de la seule autre perspective qui s'offre à nous : le retour à l'époque sinistre des nationalismes rivaux et des guerres civiles continuelles qui ont déchiré et déformé notre histoire commune. Il est bien vrai que l'alternative

« l'enlissement dans le trop connu »

offre une telle perspective de désespoir complet et sans issue, hanté par les ombres de nos morts communs, que mieux vaut tout risquer pour l'éviter. Mais nous sommes également soutenus par la vision prometteuse de ce que peuvent représenter les Etats-Unis d'Europe, pour nous et pour nos enfants. Les mots prononcés par Sir Winston Churchill en 1946 demeurent valables sept ans après

« Le tableau qui s'offre à nous présente bien des ressemblances inquiétantes avec celui de 1938. Il est même, à certains égards, encore plus sombre. Les peuples de l'Europe sont tombés infiniment plus bas dans leur fosse de misère et de désarroi. Une vieille histoire parle d'un prisonnier espagnol qui languit depuis des années dans son cachot et projette de s'évader. Un jour, il poussa la porte. Elle est ouverte. Deux ou trois cent millions d'Européens n'ont qu'à décider d'être heureux et libres pour ne plus former qu'une seule famille de nations s'entr'aidant et se protégeant mutuellement. Les portes de la prison claquent. Le pas assuré, ou encore chancelant, les captifs s'élancent dans le soleil d'un monde joyeux. »

620. Si nous parvenons à trouver en nous-mêmes ce « sursaut de résolution », nous pourrions épargner à notre continent le déchirement des guerres civiles, lui assurer un degré de prospérité impensable dans un marché cloisonné et confiné dans un labyrinthe de nationalismes restrictifs, et faire jouer à nos peuples unis le rôle qui leur revient dans un monde auquel il leur reste à apporter leur plus large contribution. Dans la perspective de tels problèmes historiques, un échec sur la Sarre consisterait étrangement à descendre au-dessous du niveau de l'époque. Les Allemands doivent comprendre qu'ils demandent aux Français de s'unir à

un peuple qui, en une génération, a par deux fois envahi leur pays et fait preuve une puissance qui lui a permis de défier le reste du monde en armes, en arrivant à deux doigts du succès. Risquer l'union avec un tel peuple, c'est tout risquer au cas où l'expérience échouerait. C'est pour cette raison que le peuple français hésite à franchir ce pas. La Sarre prend donc une importance qui est hors de toute proportion avec le rôle qu'elle joue dans l'équilibre de la production franco-allemande d'acier : elle est devenue pour la France le symbole de la sincérité allemande. Si l'Allemagne veut réellement former une *Communauté* avec son ancienne rivale, il n'importe pas le moins du monde que la Sarre soit ou non formellement rattachée à l'Allemagne. Si l'Allemagne est prête à accepter une solution européenne pour la Sarre, on aura ainsi la preuve incontestable que les craintes relatives à la sincérité allemande n'étaient pas fondées, et que la France peut s'engager sans hésitation dans une association pleine et entière.

621. « Pourquoi », interrogent de nombreux Allemands, « faut-il que ce soit à nous que l'on vienne demander ce sacrifice ? Si nous devons reconnaître que le problème sarrois ne se pose plus dans une Europe supranationale, les Français, avec leur logique, ne sauraient manquer d'admettre que cela vaut également pour eux. » En pareils cas, la franchise totale est une preuve de sens politique. Les Allemands comprendront que le peuple français, se fondant sur l'histoire de l'Allemagne depuis son unification en 1866, considère que la charge de la preuve incombe maintenant à l'Allemagne. Il appartient aujourd'hui au peuple allemand de prouver qu'il peut relever ce défi implicite avec la conscience tranquille, et poser ainsi la première pierre des Etats-Unis d'Europe, dans cette atmosphère de confiance mutuelle sans laquelle tous les projets de constitution ne sont que des « chiffons de papier ».

II. – L'esprit de la solution proposée

622. Des déclarations faites au cours des mois récents par des hommes d'Etat allemands, français et sarrois, il ressort clairement à quel point les trois parties les plus directement intéressées ne mettent pas l'accent sur les mêmes aspects du problème. Il ne résulte pas de ces divergences d'interprétation qu'aucune solution ne puisse être trouvée, mais elles dictent l'esprit dans lequel cette solution doit être recherchée. C'est ce qu'exprime le troisième paragraphe du préambule au projet de résolution.

623. La solution proposée n'est esquissée que dans ses grandes lignes. Les multiples difficultés pratiques seront réglées de façon plus appropriée lors de la conférence envisagée (paragraphe 19).

624. Il faut avouer que c'est pour l'Allemagne que le choix proposé est le plus difficile, puisqu'il implique - apparemment - la perte d'une province historiquement allemande. Répondre que la Sarre est déjà perdue, que sa perte représente une partie du prix que l'Allemagne doit payer pour avoir déclenché une guerre mondiale, voire que la majorité du peuple sarrois ne veut pas d'une union avec l'Allemagne, ne ferait qu'exciter les ressentiments. Une solution qui aurait le caractère d'un châtement ne pourrait rencontrer une adhésion sincère, mais seulement engendrer la résolution de redresser la situation dès qu'une occasion favorable se présenterait. Tout aussi erronée - parce que fondée également sur la vieille conception du *meum* et du *tuum* entre les nations, et non sur le nouveau principe d'une communauté - est l'opinion selon laquelle l'Allemagne obtiendrait pour le moins des avantages par rapport à la situation actuelle. Cette façon de voir conduit elle aussi, en toute logique, à réclamer par la suite plus encore. Au contraire, l'eupérisation dans ce cas de la Sarre doit être considérée comme l'objectif de chacun des six Etats qui forment le noyau de la Communauté Européenne. Le jour où le traité portant statut de cette Communauté entrera en vigueur, tous les Etats membres deviendront, en un sens, « territoire européen ». Lorsque des nations décident de former une communauté, elles se résolvent à consacrer certaines de leurs possessions à la poursuite d'objectifs communs. En accédant au statut européen, la Sarre sera la première à atteindre cet objectif commun. Une fois que toutes les nations y seront parvenues, parler de « perte d'une province » n'aura plus aucune signification aussi bien logiquement que pratiquement.

625. La seconde réponse à l'objection allemande selon laquelle la solution proposée représente un « sacrifice sur l'autel de l'unité européenne », c'est que, sans ce sacrifice, Clio ne répondra pas à l'offrande votive, et que l'on aura laissé passer la dernière chance de permettre à l'Europe de conserver sa grandeur par la reconstitution de son unité. Les raisons implacables qui motivent ce sacrifice ont déjà été exposées aux paragraphes 619 à 621 ci-dessus. En admettant que le problème soit aussi mal posé et qu'il doive être

question d'un « prix » à payer, c'est à l'Allemagne qu'il appartient de décider si l'objectif visé ne vaut pas la peine qu'elle paie ce « prix ».

626. En termes concrets, l'Allemagne gagnera le droit d'avoir son mot à dire au même titre que la France dans toutes les questions relatives à la politique extérieure et à la défense ; en matière économique, l'avantage relatif dont la France bénéficie disparaîtra aussi rapidement à mesure que tous travailleront à faire du marché européen une réalité ; en ce qui concerne les questions sarroises d'ordre interne, en vertu de la nouvelle convention tripartie, (4) la culture allemande de la population sera entièrement sauvegardée, sous un gouvernement librement élu par le peuple sarrois.

627. Pour la France, le problème se pose de façon plus simple. Si la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier réussit, le principal avantage économique que la France retire de l'Union économique franco-sarroise - la fourniture aux hauts fourneaux de Lorraine de charbon sarrois - lui sera assuré. Dans l'éventualité où la C. E. C. A. échouerait, les Français auraient tendance à envisager le problème sous l'angle du rapport entre leur production d'acier et celle de l'Allemagne. Dans le même temps, l'ensemble du problème sarrois est ainsi devenu le symbole de la confiance ou de la défiance à l'égard de la nouvelle Allemagne qui doit devenir son partenaire dans la Communauté Européenne. La solution envisagée va assez loin dans le sens des intérêts de la France, et tient pleinement compte des appréhensions françaises. L'acceptation du plan proposé ne saurait fournir de preuve plus convaincante de la bonne foi allemande. La France n'a pas le droit de demander davantage.

628. D'après la solution proposée, la France est effectivement invitée à renoncer à ses droits politiques actuels en Sarre en faveur d'un Commissaire européen nommé par tous les Membres du Conseil de l'Europe et assisté d'un comité où la France et l'Allemagne seront représentées sur un pied d'égalité. Au point de vue économique, la disposition essentielle de l'Union économique franco-sarroise, c'est-à-dire le maintien d'un marché commun entre la Sarre et la Lorraine, est maintenue. Dans d'autres domaines, c'est la France qui doit consentir certains sacrifices.

629. Si cette solution peut être appliquée, il ne fait aucun doute que c'est chez les Sarrois qu'elle rencontrera l'accueil le plus chaleureux. Ce million d'individus n'a pas de désir plus profond que de connaître la paix et la tranquillité : la paix qui lui permettrait de poursuivre et d'intensifier son stupéfiant relèvement d'après-guerre, la tranquillité qui lui ôterait le souci d'avoir à décider de son sort futur tous les deux ou trois ans. La solution envisagée ne fait pas de la Sarre un nouvel Etat et ne lui accorde pas non plus la souveraineté extérieure. La Sarre ne devient pas un second Luxembourg. Mais elle cesse d'être une pomme de discorde entre ses voisins ; elle obtient la stabilité et la continuité sur le plan économique ; ses liens avec la Lorraine, et avec la Ruhr, sont préservés ; en politique extérieure, elle peut compter que le Commissaire européen représentera fidèlement ses intérêts ; en politique intérieure, c'est à elle qu'il revient d'élire librement ses représentants, qui la gouverneront comme bon leur semblera.

630. Enfin, ces propositions présentent l'avantage d'associer très étroitement la Grande-Bretagne et les Etats-Unis à la Communauté Européenne. Beaucoup dépendra de la mesure dans laquelle ces deux pays seront disposés à prêter leur entier concours à ces propositions. Si ces grandes nations constatent que l'Allemagne, la France et la Sarre sont sincèrement d'accord sur la solution proposée, on ne saurait s'attendre à moins de leur part.

631. Certains prétendront que la solution proposée est entièrement fondée sur la notion d'une Communauté Européenne des six puissances. Cette assertion est inexacte puisque les propositions présentées aux chapitres I à III du projet de résolution fourniraient les éléments essentiels d'une solution pratique, indépendamment de la création d'une Communauté Européenne. Mais l'importance du problème sarrois tient surtout à ce que, si aucune solution européenne ne peut intervenir parce que l'Europe ne se fait pas, il n'y a guère de chance de voir maintenir les dispositions prévues aux chapitres I à III, et l'on verra vraisemblablement les Etats-nations en revenir purement et simplement à la politique de puissance dans leurs rapports entre eux. Nous avons vu aux paragraphes 619 à 621 ci-dessus ce que cela signifierait. Pour parler avec une franchise brutale, si les relations européennes doivent à nouveau reposer sur la force au lieu de se fonder sur la coopération au sein d'une Communauté Européenne, le destin de la Sarre dépendra du fait que la France ou l'Allemagne sera la

plus forte. Si l'on envisage la question sous ce jour cru, il est clair que la balance des forces s'est progressivement déplacée au désavantage de la France et à l'avantage de l'Allemagne au cours des trois années écoulées. Si l'Allemagne est réunifiée, la position de la France sera encore plus défavorable. Si le pire devait se produire et qu'une Allemagne réunifiée obtienne une entière liberté d'action par suite de l'échec de la Communauté Européenne, il deviendra probablement impossible à la France d'empêcher le retour de la Sarre à l'Allemagne. Il ne s'agira pas seulement de l'influence que peut exercer sur les électeurs sarrois la fermeté du DM. à l'égard du franc français, mais du prix à payer pour que l'Allemagne continue à faire partie du camp occidental. Pour obtenir ce dernier résultat, les Etats-Unis et même la Grande-Bretagne pourraient considérer que la Sarre n'est pas un prix trop élevé à payer et la France serait impuissante à s'opposer au processus, quand bien même elle y verrait un retour sur la pente fatale de l'apaisement. Ces sombres perspectives, venant à si peu de distance d'une seconde guerre mondiale, ne sont pas si lointaines ou si fantaisistes qu'elles ne puissent mettre en lumière ce fait évident : en hésitant à former rapidement une Communauté Européenne, toutes les nations de l'Europe occidentale compromettent leurs meilleures chances d'avenir. Si donc la solution proposée se fonde sur cette Communauté, c'est que toute autre hypothèse reviendrait à présumer que la civilisation de l'Europe occidentale approche de son terme et que nous sommes à nouveau sur le point d'entrer dans l'enfer d'une *Machtpolitik* européenne dont nul ne saurait aujourd'hui prévoir l'issue ; mais toutes nos expériences passées doivent nous amener à la conclusion que cette politique a des chances d'aboutir à la guerre, avec la seule différence que, cette fois, les armes atomiques empêcheront pour de bon l'Europe de se voir offrir une troisième occasion de répéter ses erreurs.

[...]

D. – La Sarre, capitale de l'Europe ?

78. A l'avis de quelques-uns, la proclamation de la Sarre comme capitale de la Communauté Européenne ou comme siège d'une ou de plusieurs institutions européennes contribuerait à la solution du problème sarrois.

79. Il faut néanmoins bien faire la distinction entre européanisation (internationalisation) et « capitalisation ». On a « capitalisé » le District de Columbia et la région de Canberra pour y créer la capitale d'une grande fédération. On n'a pas internationalisé et on ne va pas internationaliser les territoires de Trieste et de la Sarre pour des motifs semblables, mais uniquement afin de résoudre des problèmes internationaux.

80. Tout d'abord, la Communauté Européenne ne constituera ni un Etat unitaire, ni même une fédération ; elle sera supranationale, mais à des fins limitées. S'il n'y a pas d'Etat, le terme « capitale » perd son sens, et il faut poser le problème dans un sens plus limité : *la Sarre pourra-t-elle devenir le siège de la ou des Communautés Européennes, et, dans l'affirmative, quelles en seront les conséquences ?*

81. Actuellement, Strasbourg et Luxembourg constituent - si l'on veut, provisoirement - des sièges pour des institutions européennes. Ceci ne comporte aucune influence juridique sur le statut de la région ni même de la ville de résidence, bien que, dans le projet de statut de la Communauté Européenne, on prévoit un protocole « soumettant à la juridiction exclusive de la Communauté le ou les emplacements retenus » (article 100 (5)).

82. Là aussi, une « internationalisation » limitée aux emplacements de la Communauté, n'entraînerait aucun changement de statut du reste du territoire envisagé. L'internationalisation d'une telle région - comme la Sarre - peut bien aller de pair avec la création d'un siège pour une Communauté Européenne ; mais il n'y a aucun rapport direct.

83. La fixation d'une capitale ou d'un siège européen est une question d'urbanisme et, si l'on crée des installations et de vastes habitations à destination européenne, il sera naturel d'en internationaliser l'ensemble : à Strasbourg, à Luxembourg, en Sarre ou ailleurs.

84. Si l'on se décidait à créer en Sarre de telles installations, ou pour la C.E.C.A. - comme l'a suggéré M. Robert Schuman - ou pour plusieurs Communautés européennes, diverses possibilités se présentent.

85. On pourrait destiner à cette fin le nouveau quartier en voie de construction à l'est de la ville de Sarrebrück : l'Eschberg, touchant à la forêt communale (*Stadtwald*), si l'on ne préférerait pas le canton de St. Ingbert, agréablement situé - comme d'ailleurs nombre de sites du territoire.

86. Le système des routes, des voies ferrées et des transports aériens est bon. Mais il faut le répéter : l'internationalisation d'une « colonie » européenne pourrait donner un appui moral à son voisinage européen ; elle ne résoudrait pas le problème de l'euro-péisation de la région même.

87. A cette fin de l'internationalisation du siège européen, en exerçant une influence apaisante sur ses environs et en subissant en même temps l'influence européenne de cette ambiance, on pourrait procéder encore d'une autre manière en ce qui concerne la Sarre.

88. Il serait possible de créer un siège vraiment européen dans la région limitrophe de la Sarre, du Luxembourg et de la France, dans le triangle Sierck-les-Bains-Schengen-Perl. Dans ce cas, il faudrait demander à la Sarre la cession des villages de Perl et de Schudorf, au Luxembourg celle de Schengen, à la France celle de Sierck-les-Bains et de Contz-les-Bains. Les possibilités d'habitations et d'installations dans cette région saine et tranquille sont présentes ; une modernisation urbaniste s'impose. Le territoire est directement relié par le chemin de fer et par la route nationale à Thionville et à Trèves ; l'aéroport de Luxembourg est à 30 km. Le conseil d'administration du territoire pourrait être composé - à part les représentants européens - d'un Sarrois, d'un Luxembourgeois et d'un Français. Là aussi, le siège européen peut créer, certes, un climat favorable à l'esprit européen en Sarre ; cependant, cela ne résout pas le problème sarrois.

(1) Invention du procédé Thomas-Martin pour la transformation du minerai de fer lorrain de faible teneur

(2) Le bénéfice essentiel que la France retire de l'Union économique franco-sarroise peut se résumer de la façon suivante:

(a) Le renforcement de la balance des paiements extérieurs de la France, grâce à:

(i) l'achat de charbon sarrois et d'autres produits essentiels en francs français au lieu de dollars ou autres devises rares;

(ii) l'achat de 2.235.000 tonnes de charbon à coke de la Ruhr, résultant des opérations effectuées à titre d'échange technique (switch operations). En 1951, ce volume représentait 12,5 % de la consommation totale de charbon à coke en France et dans la Sarre, et près de 40 % des importations totales de charbon à coke de l'Union économique franco-sarroise;

(iii) l'excédent général de la balance commerciale de la Sarre avec les pays extérieurs à la zone de franc (près de 30 milliards de francs en 1951).

(b) Le marché sarrois pour les produits français, en particulier pour les produits agricoles.

(3) Il importe de se rappeler que l'industrie légère en Sarre s'est largement développée depuis 1945 et que, si elle devait se trouver brusquement exposée à une concurrence allemande jouant à plein, les premiers résultats d'une telle « solution européenne » seraient pour la Sarre une grave crise économique et un chômage étendu.

(4) Il appartiendra manifestement à la conférence d'examiner en détail cette convention culturelle. Elle pourrait prévoir notamment une représentation paritaire des parties en cause aux conseils d'administration de l'Université sarroise et de Radio Sarrebruck. Il faudrait encourager des professeurs allemands à faire partie du personnel de l'Université, accorder des subventions spéciales aux opéras, pièces et concerts allemands, et prendre des dispositions en vue d'éliminer toutes les difficultés monétaires qui s'opposent à l'importation de livres et de films allemands. Une possibilité particulière se présente aujourd'hui : transformer l'actuel Institut d'études européennes rattaché à l'Université de la Sarre en un centre complet de recherches pour tous les problèmes relatifs à l'unité européenne, et le doter à cet égard de la meilleure bibliothèque spécialisée d'Europe.

(5) Naturdenkmäler und Landschaftsschutzgebiete im Saarland ; Ottweiler, 1952